

# Différent

le journal des adh

érents de la fédération Sud Santé-Sociaux

NOUVELLE FORMULE DU JOURNAL <OFFENSIVE SYNDICALE> - ISSN : 1776-1875



numéro 37 - décembre - 2012 -

Solidaires  
SUD  
santé sociaux

# SOMMAIRE

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux - numéro 37

**santé et social** - page 4  
Statut et conventions attaqués!  
**juridique** - page 5  
Temps de travail: mettre les pendules à l'heure  
**vie interne** - pages 6, 7  
6eme congrès de la fédération SUD Santé Sociaux!  
**dossier** - pages 8, 9, 10, 11  
Loi de Financement de la Sécurité Sociale LFSS  
**international** - pages 12, 13  
Action européenne, les leçons du 14 novembre 2012  
**société** - page 14  
Plan hivernal, le gouvernement change, les problèmes demeurent!  
**femmes** - pages 15  
Contre les violences faites aux femmes, pasons à l'action!  
**culture & plaisir** - page 16  
Tout est permis, mais rien n'est possible

**Different**

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

Ont collaboré à ce numéro  
Fabienne Binot, Commission Femmes, Patricia Garcia, Alain Acquart, Jean Carré, Loïc Faujour, André Giral, Valdimir Nieddu, Claude Carré Jean-Marie Sala, Jean Vignes



**Solidaires**

Nouvelle formule du journal «offensive syndicale» - ISSN : 1776-1875 - Numéro de CPPAP : 0717S08377  
Édité par la Fédération nationale Sud Santé-Sociaux, 70 rue Philippe de Girard, 75018 Paris

Directeur de publication : Jean-Marie Sala

Téléphone : 01 40 33 85 00 / Télécopie : 01 43 49 28 67 / Courriel : [contact@sud-sante.org](mailto:contact@sud-sante.org) / Site internet : [www.sud-sante.org](http://www.sud-sante.org)  
Secrétariat de rédaction : André Giral Alain Acquart Jean Vignes  
Numéro 37 imprimé en 17960 exemplaires par : IGC communigraphie,  
10 rue G. Delory - 42964 Saint-Étienne Cédex

**Different**

le journal des adhérents de la Fédération Sud Santé-Sociaux

numéro 37

# édito

Le gouvernement, en reprenant de nombreuses préconisations du rapport Gallois sur la « compétitivité », entérine le fait que les salaires seraient trop élevés (!) en France, et que la protection sociale serait trop dispendieuse. La course au moins disant social en Europe se poursuit donc et une nouvelle spirale infernale est enclenchée recherchant à aligner par le bas les salaires, les services publics, la Sécurité Sociale !

Les patrons de notre secteur avaient déjà anticipé en s'attaquant aux différentes conventions collectives. Ceux de la FEHAP (établissements sanitaires et médico-sociaux à but non lucratif) sont allés jusqu'au bout de leur logique.

Les autres conventions sont aussi dans le collimateur, tout comme le statut de la fonction publique hospitalière. Les dirigeants de la Fédération Hospitalière de France (qui regroupe les directeurs et administrateurs des hôpitaux publics) voudraient bien réduire les « rigidités » du statut et individualiser davantage les déroulements de carrière. Ils viennent de réitérer leurs propositions dans le cadre des discussions actuelles au ministère de la santé en se projetant déjà comme patrons d'une future convention collective qu'ils ne désespèrent pas d'obtenir.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2013 qui vient d'être votée par le Parlement entérine une nouvelle réduction de moyens pour les hôpitaux (qu'ils soient publics ou privés non lucratifs) associé à la dégradation de l'emploi et des conditions de travail sont de plus en plus mal vécues, générant stress, et souffrances au travail. Dans le social et le médico-social les plans d'économies sont aussi en œuvre, rabotant tous les acquis sociaux.

Nous avons compris que le changement ne viendra pas de ce gouvernement, qui a ratifié le nouveau traité européen instaurant l'austérité budgétaire, accrédité le pacte de compétitivité préconisé par le MEDEF, et qui, poursuit notamment l'application de la loi « Hôpital, Patients Santé et Territoire » pourtant si décriée.

Les vrais «pigeons» de ces choix sont les salariés qui voient leur salaire bloqué, leur temps de travail allongé, leurs droits bafoués.

En 2013, nous oserons dire NON encore plus nombreux et nombreuses à toutes les attaques qui pourrissent au quotidien notre vie au travail et remettent en cause nos professions. En élaborant collectivement des actions de résistance au niveau des services, des établissements pour rétablir un rapport de force gagnant face aux décideurs sans scrupule.

Cette campagne doit permettre de construire un vrai mouvement social au niveau national, mais aussi plus largement européen pour remettre l'humain au cœur des priorités gouvernementales.

SUD Santé-Sociaux au sein de l'union interprofessionnelle SOLIDAIRE, et aussi en recherchant toutes les convergences avec les organisations du mouvement social, y mettra toute son énergie !

# Statut et conventions attaqués !

**L**a première modification de la constitution en Grèce concernait la suppression de plusieurs articles garantissant aux conventions collectives un caractère constitutionnel, au même titre par exemple, que le droit de grève dans la constitution de la 5<sup>ème</sup> république en France.

L'offensive actuelle sur les conventions collectives est donc générale, partout en Europe les droits et protections collectives des salarié-es sont attaqués.

Dans notre secteur, plus personne n'ignore maintenant que la convention collective 51 a vécu. Après sa dénonciation par la Fehap, trois organisations syndicales, CGT, FO et CFTC viennent d'utiliser leur « droit d'opposition » à la signature par la CFDT et la CGC de l'avenant de substitution négocié à l'occasion des dernières séances de la commission paritaire mixte, avant la date couperet du 1<sup>er</sup> décembre 2012.

A aucun moment dans les différentes propositions patronales de la Fehap, de 2003 comme de 2012, n'apparaît la moindre proposition d'amélioration des conditions de travail et de rémunération pour les salarié-es des établissements, pas la moindre contre partie.

De même dans la CC 66, la succession des projets patronaux depuis 2005, n'apportait pas la moindre amélioration à des conditions de travail, qui se dégradent d'années en années, à des salaires qui stagnent. Et malgré la résistance des salarié-es qui a fait capoter tous les projets patronaux depuis 2005, les patrons aujourd'hui concentrent leurs mauvais coups, sur la restructuration généralisée du secteur, les fusions et absorptions vont bon train, nombreux sont les accords locaux dénoncés.

De la même façon, la convention Croix Rouge est en train d'éclater par retouches successives, alors que celle des CLCC, sert toujours de laboratoire des patrons pour expérimenter de nouvelles formes de « management », aggravant l'individualisation des salaires et l'atomisation des salarié-es.

Et parlons des CHRS qui voient leurs missions disparaître en même temps que s'effondrent leurs budgets, les relayant à de

simples lieux d'hébergements de personnes en grande détresse économique, sociale et psychique...

## Stop ! Nous ne voulons pas payer leur crise !

La crise et son approfondissement en Europe aggrave les inégalités et creuse toujours plus l'écart entre les riches et les pauvres. Dans les pays européens, partout les protections civiles et sociales sont attaquées, l'accès aux soins, aux prises en charge sanitaires, médico sociales et sociales rendus de plus en plus difficiles pour des millions de chômeur-euses, de travailleurs et travailleuses pauvres, de retraité-es. Dans les pays du sud de l'Europe (Grèce, Portugal, Espagne) la situation économique et sociale est à un tel point dégradée que tout est à craindre dans les mois et années à venir.

En France, dans le secteur sanitaire et social les conséquences de cette crise sont immédiates. Les budgets des établissements

sont de plus en plus contraints. Les salaires et les conditions de travail, seules « variables d'ajustement » considérés par les pouvoirs publics et les patrons pour maintenir l'activité voire la développer, ne nous fait entrevoir que des reculs sociaux.



# juridique

## Temps de travail : mettre les pendules à l'heure

Il y a donc rien à attendre des propositions patronales actuelles comme celles à venir. Nous devons arrêter la spirale dangereuse des reculades successives. Nous devons retrouver le chemin de la mobilisation, autant sur le plan idéologique, économique que politique.

Il n'est plus possible aujourd'hui d'accepter de nouvelles attaques sur les conditions de travail, sur les salaires et la protection sociale mais aussi de laisser se détruire les protections civiles que sont le code du travail et les conventions collectives.

L'enjeu pour les mois et années à venir est de taille. La défense des conventions collectives doit faire l'objet de toute notre attention. L'objectif patronal est de vider les conventions de leurs contenus, de les réduire à peau de chagrin pour s'en débarrasser définitivement.

Cette offensive généralisée portée par le Medef et l'UMP a pour objectif final de substituer le contrat à la loi, de faire disparaître toute référence collective et nationale en matière de droit du travail et de droit sociaux.

**Cette lame de fond néo-libérale doit être endiguée. Défendre les statuts, les conventions collectives et les acquis sociaux, n'est pas un combat d'arrière garde. Il n'y a rien de corporatiste ou de frileux dans cette démarche, c'est bien l'expression d'une réelle résistance à la marchandisation de la santé et du social, de la défense de nos métiers et des valeurs qu'ils portent.**

André Giral

**D**ans la Fonction Publique Hospitalière, le temps et l'organisation du travail sont régis par le Décret n°2002-9 du 4 janvier 2002, mais à force de budgets d'austérité et autre course à la productivité, force est de constater que dans la pratique, de nombreux établissements bafouent ou contournent le droit. De tous les articles de ce décret le plus malmené est l'article 6 : *L'organisation du travail doit respecter les garanties ci-après définies* :

*La durée hebdomadaire de travail effectif, heures supplémentaires comprises, ne peut excéder 48 heures au cours d'une période de 7 jours.*

*Les agents bénéficient d'un repos quotidien de 12 heures consécutives minimum et d'un repos hebdomadaire de 36 heures consécutives minimum.*  
*Le nombre de jours de repos est fixé à 4 jours pour 2 semaines, deux d'entre eux, au moins, devant être consécutifs, dont un dimanche.*

Il n'y a pas d'exception possible et cet article doit absolument être respecté. Souvent l'enclavement argue de la solidarité entre collègues pour imposer moralement d'y contrevenir. Par exemple, et surtout, avec les plannings en 12h il n'est pas rare que des agents travaillent 60h (sans compter les temps de relève !) sur une période de 7 jours. Attention la période de 7 jours n'a rien à voir avec la semaine calendaire, il s'agit d'une

semaine glissante. Donc par période de sept jours, où qu'elle se situe, le temps travaillé ne peut excéder 48h. Il faut savoir que les personnels qui acceptent ces dérogations à la règle engagent leur responsabilité, et qu'en cas d'accident de travail ou de trajet leur administration peut se retourner contre eux. De même en cas de faute professionnelle aucune excuse ne sera admise même liée au surcroît de fatigue.

Autre article « oublié » par certains comptables administratifs, le deuxième alinéa de l'art 4 : *Pour les agents qui alternent des horaires de jour et des horaires de nuit, la durée annuelle de travail effectif est réduite au prorata des périodes de travail de nuit effectuées.*

De fait, le temps de travail en nuit doit être proratisé à hauteur de 8%. En clair pour un personnel de jour supposé faire 1607h annuelles, chaque heure de nuit doit être décomptée comme équivalente à 65mn.

Il y a d'autres perles dans ce texte à l'aune des usages actuels, notamment sur la qualification et la prise en compte des heures pour la sujexion dite « travailleur de nuit », et nous devrons dans les mois qui viennent avoir des éclaircissements juridiques sur ces notions.

**En attendant, emparez-vous de ce texte et faites en appliquer les principes essentiels.**

Juanito

# 6<sup>e</sup>me congrès de la fédération SUD Santé Sociaux

**4**00 militant-e-s se sont retrouvés durant cinq jours au Grand Palais de Lille pour débattre des orientations pour les trois prochaines années. Si les projets de résolutions avaient été rédigés avant le changement présidentiel, les problématiques auxquelles nous sommes confrontés n'ont malheureusement pas changé.

Ce congrès s'est déroulé dans un contexte social difficile, le traité européen venait d'être ratifié au Parlement inscrivant dans la durée l'austérité, le projet de loi de financement de la Sécu pour 2013 dans la continuité des précédents était soumis aux députés et la principale convention collective du secteur était dénoncée par les patrons de la FEHAP.

## Un congrès tourné vers l'extérieur

Si dans la dernière période, l'unité syndicale a été difficile à réaliser, nous avons pu agir avec de nombreuses organisations du mouvement social, notamment contre la marchandisation de la santé, contre les lois sécuritaires, pour le droit au logement pour tous, pour le droit des femmes ... Les différent-e-s représentant-e-s se sont exprimé-e-s tout au long des travaux du congrès. Catherine LEBRUN du secrétariat national de l'union syndicale Solidaires a

pu apporter un éclairage sur les enjeux interprofessionnels pour construire un rapport de force gagnant et y renforcer notre participation.

Dans le cadre des travaux du congrès, un débat a aussi été organisé avec des syndicalistes de la santé venant de Pologne, de Belgique et de Catalogne, démontrant que les mêmes attaques étaient organisées au niveau européen contre nos systèmes de santé publique et de protection sociale. La construction d'une mobilisation européenne a été au cœur des discussions.

La loi Hôpital, Patients Santé et Territoires depuis trois ans fait des ravages. Fermetures, restructurations d'établissements, organisation industrielle du soin et du social, remises en cause de tous les acquis sociaux.

Ces attaques cassent les collectifs de travail, remettent en cause les qualifications.

Comment redonner du sens au travail, recréer des solidarités ?

C'est à partir des préoccupations quotidiennes des salarié-e-s : le contenu du travail, les conditions de travail, les niveaux et modes de rémunérations que se construit la mobilisation en premier lieu

dans les établissements et services. SUD Santé Sociaux ne s'interdit aucune forme de lutte, l'objectif est bien de susciter la mobilisation des salarié-e-s par tout type d'actions : des pétitions, assemblées générales, arrêts de travail, blocages, comités de lutte, cette mobilisation qui naît sur le lieu de travail doit être coordonnée de façon systématique entre les établissements et les services qui vivent les mêmes problèmes, les syndicats départementaux et les instances de la fédération doivent les relayer.

Ce congrès a aussi été l'occasion de mieux prendre en compte les revendications spécifiques des femmes qui sont majoritaires dans la plupart des établissements.



Deux résolutions étaient soumises aux votes des syndicats :

### La première sur l'action revendicative : soigner, éduquer, accompagner aujourd'hui

La dette publique est le prétexte au développement des plans d'austérité et de privatisation de nos secteurs



La faiblesse du syndicalisme est le produit de l'incapacité à s'opposer efficacement aux contre-syndicats aux réformes que nous subissons depuis des années, de la division syndicale, et de la défiance des salariés. Nous devons rechercher systématiquement l'unité d'action sur des contenus revendicatifs clairs indispensable pour favoriser l'action.

Il appartient aussi à SUD de construire une plateforme revendicative qui rompe avec la marchandisation de la santé et du social.

Une telle perspective ne coule pas de source, elle nécessite une bataille de conviction.

## La seconde sur le type de syndicalisme que nous défendons

Le développement de notre fédération est l'occasion de revisiter nos règles de fonctionnement à la lumière des faiblesses constatées, relever les défis auxquels nous sommes confrontés, parfaire nos règles

démocratiques et renforcer nos capacités d'action, entre autre :

- la féminisation du recrutement et de toutes nos instances qui doit correspondre à un secteur où les femmes sont très largement majoritaires,
- le développement syndical et particulièrement dans la jeunesse pour réussir le renouvellement du syndicalisme et de ses pratiques,
- la formation de tous-tes les militant-e-s et adhérent-e-s et de l'appropriation progressive de tous les aspects de la formation syndicale,
- notre meilleure implication dans l'Union syndicale SOLIDAIRES,
- la prise en compte des nouvelles règles de la représentativité syndicale,
- l'action solidaire sans frontières, notamment en Europe, pour construire un rapport de force à la hauteur de l'enjeu imposé par la crise mondiale sans précédent depuis 1929.

## Interventions des organisations invitées :

- Michel ANTONY Président de la Coordination nationale de défense des hôpitaux et maternités de proximité,
- Maya SURDUTS porte parole de la CADAC,
- Jean-Pierre MARTIN et Pierre PARESYS de l'Union syndicale de la Psychiatrie,
- Jean-Baptiste EYRAUD porte parole du DAL,
- Jean-Paul RAVAUX VISA

(Vigilance Initiative Syndicale Antifasciste),

- Christine VAN DEN DAELEN Collectif Contre la Dette.

Les congressistes remercient les militants des syndicats du Nord et du Pas-de-Calais pour leur accueil et leur disponibilité. Ils ont aussi découvert les problématiques spécifiques dues à la création récente de ce département, développées lors de l'intervention des camarades du syndicat de Mayotte.

## Représentants des syndicats associés:

Raymond LAVENAIRE CDMT (centrale démocratique martiniquaise des travailleurs)  
Paul PETRELLI STC (syndicat des travailleurs corses)

A la suite de ce congrès la représentation légale de la fédération a été renouvelée et ratifiée au conseil fédéral du 30 novembre :

## Secrétaire générale :

Patricia GARCIA

## Secrétaire général adjoint :

Jean VIGNES

## Trésorier :

Alain ACQUART

## Trésorière adjointe :

Marie-Hélène DURIEUX

**Une brochure reprenant les différents textes du congrès sera éditée fin janvier 2013**

Jean-Marie Sala

## votes

	pour	contre	abst.	n p p v
rapport d'activité	12462	317	328	1036
rapport financier	11079	1510	238	1316
réso revendicative	12896	111	88	808
réso fonctionnement	12063	1070	338	327

# Loi de financement de la Sécurité Sociale : quels enjeux pour nos systèmes de santé et de protection sociale solidaire ?

**D**epuis 1996, suite à la réforme dite « Juppé » ; le Parlement (Assemblée Nationale et Sénat) vote chaque année à l'automne la Loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS).

Auparavant la logique de la gestion de la Sécurité Sociale était celle de la démocratie sociale. La Sécu a été longtemps financée exclusivement au moyen des cotisations sociales sur le principe de la mutualisation des risques (chacun paye en fonction de ses moyens et reçoit en fonction de ses besoins). Dans cette logique, ce furent les représentants des assurés sociaux qui géraient la Sécu avec le contrôle indirect de l'Etat. Avec la réforme constitutionnelle de 1996, le Parlement peut déterminer seul les grandes orientations des politiques de santé et les modes de financement.

Dans le cadre de cette loi, l'Objectif National des dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) est voté. Cet objectif concerne les dépenses remboursées par l'ensemble des régimes de l'assurance maladie. Il est réparti entre les trois grandes catégories de dépenses : hôpitaux, soins de ville, médico-social. Pour le sanitaire et le médico-social, l'objectif est décliné par régions

et donne lieu à une négociation entre les établissements et les Agences Régionales de Santé. Pour les soins de ville, les caisses de sécurité sociale négocient avec les professionnels de santé, la répartition de l'enveloppe.

Le calendrier : le dépôt du projet de loi doit être déposé à l'Assemblée Nationale le 15 octobre. L'Assemblée a vingt jours pour voter, puis le Sénat doit se décider dans les quinze jours. Si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de cinquante jours, le PLFSS peut être adopté par voie d'ordonnance. Le gouvernement a donc toujours le dernier mot.

## Pour 2013

Le taux de croissance de l'ONDAM sera de 2,7%, alors que le ministère reconnaît que le maintien des moyens nécessiterait une progression générale de 4%. Il se décline comme suit: 2,6% pour l'ONDAM hospitalier et la médecine de ville et 4% pour le médico-social.

Attention pour le médico-social c'est un pourcentage en trompe l'oeil, la priorité étant donnée à toute forme de prise en charge des personnes âgées, pour les établissements médico-sociaux, le taux sera ramené à 2,7, ce qui est largement insuffisant. L'économie à réaliser pour 2013 sera de l'ordre de 2,5 milliards d'euros dont 1,756 milliards pour les soins de ville et 0,657 milliard pour l'hôpital.

Concernant l'ONDAM hospitalier, 314 millions d'euros devront être économisés sur le fonctionnement, ce qui se traduira inévitablement par une réduction d'au moins 20 000 emplois.

Le ministère de la santé reconnaît que l'engagement du candidat Hollande d'une progression de l'ONDAM de 3% (pourtant modeste) n'a pu être respecté du fait de l'accentuation de la dette, mais que ce taux est supérieur à celui de 2012 (2,5%).

Il y a donc continuité dans l'évo-

<i>En milliards d'euros</i>	2012	2013	Taux d'évolution
ONDAM Soins de Ville	78,5	80,5	2,6%
ONDAM Hospitaliers	74,6	76,5	2,6%
<i>dont établis. tarifés à l'activité</i>	55,4	56,7	2,4%
ONDAM Médico-Social	16,5	17,1	4,0%
Autres prises en charge	1,2	1,3	5,9%
<b>ONDAM Total</b>	<b>170,8</b>	<b>175,4</b>	<b>2,7%</b>

lution de l'ONDAM d'une année sur l'autre. Si la volonté officiellement affichée est de redresser les comptes de la Sécu, les évolutions des besoins de santé ne sont pas prises en compte. Le ministère de la santé annonce que des mesures structurelles devraient être prises dans la droite ligne du rapport de l'IGAS de juillet dernier, en proposant de réduire davantage encore la part de l'hôpital et « de diminuer progressivement les effectifs ... sans altérer la qualité des soins » !!!

Le gouvernement n'a pas suivi une autre recommandation : « de réduire le périmètre des dépenses de santé prises en charge par l'assurance maladie obligatoire ». Elle n'est sans doute pas abandonnée pour autant, car il faut aussi mettre en perspective la réforme annoncée du financement de la Sécurité Sociale.

Le gouvernement en validant le « pacte de compétitivité » semble vouloir appliquer les propositions du rapport Gallois sur la baisse du coût du travail en transférant une part importante des actuelles cotisations sociales vers la CSG et la TVA.

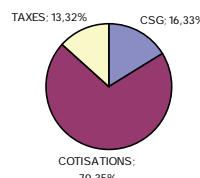
Au-delà du fait que cela reviendrait à une main mise totale de l'Etat et l'abandon définitif de la perspective d'une gestion démocratique avec les représentants des assurés sociaux, ce transfert serait l'occasion de réduire les recettes de la sécu avec à la clé des nouvelles restrictions dans le financement des établissements de santé et une augmentation du reste à charge pour les assurés.

Le gouvernement va faire plan-

cher sur le sujet début 2013 le « Haut Conseil du financement de la Sécurité Sociale » largement acquis au transfert de recettes. A noter que Solidaires est la seule organisation syndicale exclue de ce Haut Conseil.

Aujourd'hui, les cotisations sociales sont encore principalement assises sur les salaires

répartition financement Sécu



comme le montre ce graphique. Avec ce nouveau tour de vis, la situation financière des hôpitaux (publics et privés) va encore se dégrader, avec toutes les conséquences néfastes pour les personnels et les patients.

Malgré les énièmes plans d'économies, une majorité d'établissements de santé sont en déficit, notamment les hôpitaux privés participant au service public.

La tarification à l'activité n'étant pas remise en cause, elle va continuer à faire des ravages. Les hôpitaux étant aussi fortement endettés pour financer leurs investissements, les taux d'intérêts augmentant considérablement vont grever davantage les budgets.

Il est à craindre, que le mouvement de fermeture des petits hôpitaux et petites maternités se poursuive.

Les sursis obtenus après de multiples mobilisations, comme au Blanc ou à Valréas risquent d'être remis en cause, face à des contraintes budgétaires accrues. Si il est indispensable de renforcer partout les mobilisations locales pour défendre l'accès aux soins pour tous et toutes, il sera aussi indispensable de s'emparer des enjeux du financement de la santé, de défendre une Sécurité Sociale réellement solidaire et de refuser la marchandisation croissante de la santé.

Les débats au Parlement sur le financement de la Sécurité Sociale apparaissent bien souvent lointains, très techniques, ne parlant pas aux personnels alors qu'ils conditionnent les futures conditions d'emplois, de travail et de rémunérations de centaines de milliers de professionnels du secteur sanitaire et médico-social.



En 2013 il sera indispensable de s'emparer de ces débats pour construire une mobilisation sociale associant syndicalistes, comités de défense, associations d'usagers, et de renforcer le collectif citoyen « Notre Santé en Danger ».

**Au-delà des revendications sociales, il s'agit d'un enjeu de société crucial pour l'avenir de notre système de santé !**

Jean-Marie Sala

# PLFSS: l'impossible mobilisation?

**M**ême si notre fédération, dès sa publication, produit des analyses de chaque Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale, PLFSS, nos forces, isolément, n'ont jamais été en capacité d'organiser une opposition. Les équipes se heurtent aux difficultés du quotidien et n'arrivent pas à articuler les liens entre les conditions de travail, les moyens du soin, et la LFSS de façon suffisamment perceptible pour provoquer un mouvement de contestation. Malgré nos sollicitations, des luttes intersyndicales qui pourraient être plus efficaces ne se mettent en place. Pourtant, c'est la LFSS qui année après année détermine tous les mauvais coups portés à l'organisation des soins et de la prise en charge du handicap, et par là même aux conditions de travail de l'ensemble des salarié-e-s de nos secteurs.

Depuis 2007, avec la création du *collectif contre les franchises*, notre fédération s'est tournée vers d'autres espaces de mobilisation pour tenter d'infléchir les différents PLFSS en informant au-delà des salariés, et tenter de mobiliser la population. Ce premier collectif va réussir à mener une vraie campagne contre l'instauration des franchises mais n'arrivera pas à en stopper la mise en place dans la LFSS 2008.

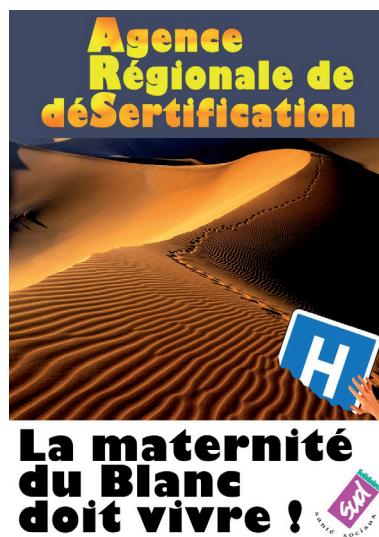
Une vingtaine d'organisations au fil des ans va assumer la continuité de la vie de ce collectif, on y retrouvera régulièrement :

-les représentants d'autres collectifs (convergence services publics, coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, coordination des comités défense des hôpitaux et maternités de proximité),

-des associations (LDH, ANCIC, La santé n'est pas une marchandise, ...),  
-des partis politiques (Les Alternatifs, PC, PG, FASE, NPA...)  
-enfin d'autres syndicats (USP), et parfois la FSU et la CGT.

Entre 2010 et 2011 le collectif *Notre Santé en Danger* est créé se substituant à celui contre les franchises avec un objectif plus large, et notamment la lutte contre la loi Bachelot (HPST).

Ce collectif, en lien avec les comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, va se montrer plus efficace dans la lutte contre les effets des lois HPST et de la LFSS, par contre la lutte contre ces lois reste sans effet. On verra alors se mener des luttes locales victorieuses comme à Le Blanc en Indre avec une manifestation de plus



de 5000 personnes dans une ville qui compte 7000 habitants. C'est aussi sur des batailles thématiques que les mobilisations prendront, contre les attaques portées contre les maternités ou les centres de santé.



Les appels à manifestation nationale auront moins de succès. Si le 2 avril 2011, 5000 personnes se réunissent place de la Bastille contre la loi HPST, elles ne seront qu'un petit millier à Gambetta (Paris) le 14 avril 2012 et 1600 le 6 octobre dernier pour mobiliser contre le PLFSS.

Pourtant plus d'une centaine d'organisations signeront à chaque fois l'appel. Il n'y aura pas de traduction directe, voire de volonté de mobiliser, entre le nombre de signataires de l'appel et sa traduction dans la rue.

Force est de constater qu'il faudra un long travail d'information et de conférences publiques pour atteindre l'objectif de l'abrogation des ordonnances Juppé et du PLFSS et retrouver le chemin de la gestion démocratique des assurances sociales.

Juanito

# A propos du financement: la cotisation sociale.

**L**a cotisation sociale est l'ennemie n°1 du patronat et il le dit clairement dans les Echos du 19 juin : «*Avant tout, réduire la taxation du travail pour stimuler rapidement la compétitivité des industries, enfermées dans un cycle infernal..., ne permet pas aux entreprises de disposer de la marge financière essentielle à la montée en gamme de leurs produits, ni de maintenir leurs parts de marché grâce à des prix compétitifs. En particulier, en France, la part prise sur les charges patronales pour financer la protection sociale est élevée, alors que le consommateur est relativement peu taxé. Un transfert massif des cotisations patronales vers une assiette fiscale permettrait à la France de converger vers l'Allemagne et de sortir de cette situation sans issue en initiant le choc de compétitivité attendu.*»

La cotisation sociale est aussi attaquée par le nouveau gouvernement qui veut la remplacer par un impôt, une nouvelle CSG. Pourtant, l'impôt légitime le système capitaliste. Il faut donc défendre la cotisation sociale coûte que coûte. ***Mieux, il faut la promouvoir car elle porte un potentiel d'émancipation du capitalisme.***

La cotisation sociale est supérieure à l'impôt car elle diminue le profit, l'impôt le légitime.

La cotisation sociale, comme le salaire et le profit, est un morceau du PIB (Produit Intérieur Brut). A chaque fois qu'elle grossit, elle diminue le profit d'autant. Si

elle était transformée en impôt, le profit serait plus gros et l'impôt, même prélevé sur ce profit grossi, ne ferait que légitimer ce dernier. En légitimant le profit, l'impôt légitime donc aussi le capitalisme. La cotisation sociale, au contraire, est une subversion du capitalisme. ***La cotisation sociale n'est donc pas un coût sur le travail mais un coût sur le profit !***

Même si son mode de calcul est un pourcentage du salaire brut, la cotisation patronale n'est pas retirée du salaire. Elle est retirée du profit. C'est pourquoi elle est dénoncée et attaquée si violemment par le patronat.

Depuis trente ans d'ailleurs, la cotisation patronale est progressivement gelée. Pourtant, les investissements stagnent. L'argent récupéré en profit ne va donc pas à l'investissement mais aux dividendes. La «baisse des charges» ne soutient aucunement la compétitivité française.

***La cotisation sociale ne pèse pas sur l'emploi!***

Depuis trente ans, tous les gouvernements de droite comme de gauche, ont baissé la part patronale des cotisations sociales pour favoriser l'emploi. Les études réalisées ne prouvent pas l'effet emploi de ces exonérations de cotisation sociales.

***La cotisation sociale réduit le marché du travail, qui nous assujettit.***

Le marché du travail transforme les individus que nous sommes

en ressources humaines. C'est le cas à chaque fois que l'employeur dit : «je te prends, je te jette, je te paie en fonction de tes compétences ou de ta productivité». Quand la cotisation sociale augmente, elle marginalise le marché du travail car elle augmente le nombre de personnes payées grâce à elle : les soignants (caisse de santé), les retraités (caisses de retraites), les chômeurs (unedic), les parents (caisse d'allocation familiale).

***La cotisation sociale pourrait être étendue à tous les salariés par une caisse de salaire.***

A l'image des soignants, porteurs d'une qualification professionnelle personnelle, payer tous les salariés avec la cotisation sociale, en fonction de leur qualification personnelle, devient pensable. Pourquoi ne pas créer une caisse de salaire comme il existe une caisse de sécurité sociale ?

***La cotisation sociale pourrait être étendue à l'investissement par une caisse d'investissement***

De même qu'elle existe pour la santé, la retraite etc., la cotisation sociale pourrait servir à financer l'investissement via une caisse d'investissement. La retraite et la santé prouvent que l'on peut payer des personnes massivement et sur long terme, sans accumulation financière, sans crédit. Pourquoi ne pas imaginer une extension à l'investissement ?

<http://www.reseau-salariat.info/>

# Action européenne : les leçons du 14 novembre 2012, 7 nouveautés, une interrogation !

*La faiblesse de l'action en France ne doit pas masquer, l'évolution positive, les nouveautés que constitue la mobilisation européenne du 14 novembre et sa portée pour le futur.*

**1. Première grève ibérique** : pour la première fois depuis le fascisme, la péninsule Ibérique a connu une grève simultanée dans l'Etat espagnol et au Portugal. Cette nouvelle synchronisation des luttes sociales, montre que le cadre national est devenu étroit pour construire un rapport de force face à la crise. Cette synchronisation des luttes Ibériques nous autorise à penser qu'à l'avenir des ponts pourront être créés dans la coordination des actions au niveau de la péninsule.

**2. La spontanéité du mouvement social**, la place et le rôle nouveau de la démocratie directe dans les luttes sociales sont vraisemblablement le facteur explicatif de cette synchronisation nouvelle. Comment en effet ne pas voir de lien entre la puissance du mouvement des indignés dans l'état Espagnol et l'exceptionnelle mobilisation populaire qui a précédé le 14 novembre en Lusitanie.

Ces mobilisations qui depuis la mi septembre furent initiées par des mouvements citoyens autour du mot d'ordre « il faut casser la gueule à la troïka » veulent la chute de l'actuel gouvernement portugais.

Il faut voir dans cette synchronisation Ibérique tout d'abord

le rôle contagieux de la mobilisation spontanée de franges très significatives de la jeunesse et en second lieu le rôle d'aiguillon de ces mouvement citoyens sur le « vieux » syndicalisme.

Le 14 novembre a donné lieu des appels convergents du syndicalisme et des mouvements citoyens et des mouvements sociaux. L'enjeu pour le mouvement syndical « institutionnel » était clair, il fallait redonner du crédit à un syndicalisme trop souvent compromis et divisé par le passé. Cet acquis est à mettre à l'actif de la capacité de résistance des peuples ibériques face à l'austérité. Il n'en demeure pas moins que cette convergence nouvelle réalisée le 14 novembre revêt une portée historique.

**3. La plus grande grève et mobilisation jamais vue dans l'état espagnol** n'est pas due qu'à la convergence des mobilisations du syndicalisme traditionnel et des mouvements citoyens.

En second lieu, elle est aussi due à la convergence des préoccupations revendicatives pour la défense des services publics, du niveau de vie des populations et particulièrement du refus de la privatisation du système de santé, au-delà des divisions nationalistes très présentes dans l'état Espagnol.

Preuve en est la convergence autour de plateformes qui regroupaient jusqu'à 150 organisations comme à Madrid, en Andalousie ou en Navarre.

En troisième lieu, il faut aussi remarquer la synchronisation

nouvelle des mobilisations offensives des partis à gauche du parti socialiste et des nationalistes avec le mouvement social. Le discrédit des partis socialistes portugais et espagnols, la nouvelle vitalité des forces de transformation sociale, le nouveau discours de certains indépendantistes basques qui depuis un an revendiquent l'arrêt du terrorisme, au profit de la mobilisation de masse et qui ont accepté une date de mobilisation unique pour l'état Espagnol ont incontestablement favorisé la convergence des mobilisations.

**4. Confirmation du très haut niveau de résistance en Grèce** : le 14 novembre et surtout les jours qui l'ont précédé ont montré le très haut niveau de mobilisation. Après des dizaines de grèves générales, trois mémorandums, le mouvement social grec n'est pas défait, le peuple grec bien que fatigué est toujours capable de résistance. Et surtout le peuple grec n'est plus isolé, ni dans le malheur, ni dans la lutte. Fini les discours démagogiques de la troïka du style « les grecs sont tous des feignants », « les grecs ne paient pas les impôts ». Les dirigeants de la troïka hésitent désormais à insulter le mouvement social. Il y a en effet un pas que les dirigeants de la Banque centrale, du FMI et de la commission européenne n'ont pas franchi : dire de tous les peuples d'Europe qu'ils sont des « feignant » comme ils l'ont dit durant deux ans des « boucs émissaires » citoyens du Péloponèse.

**5. Grève conjointe dans 5 pays** : au total la grève générale appelée en Espagne, Grèce, Portugal, Malte et Chypre a permis de briser l'isolement que vivait la population grecque accablée par le plan d'austérité, de coupes sombres et d'appauvrissement. Mais cette grève conjointe n'a pas réussi à s'étendre à toute l'Europe, faut-il s'en étonner? Comment cette mobilisation du 14 novembre a-t-elle été préparée? Ya-t-il eu dans les autres pays appel à la grève? Convergences avec les mouvements citoyens et les mouvements sociaux ? Le résultat se mesure à l'objectif. Dans la plupart des pays d'Europe le syndicalisme a lutté à reculons : un pas en avant pour trois en arrière. Malgré cette « timidité revendicative» (pour être poli), les progrès du mouvement social sont notables et c'est tant mieux.



**6. La CES championne du contorsionisme syndical** : l'appel de la CES a combattre « le Pacte d'austérité budgétaire » il y a quelques mois nous avait heureusement surpris. Pour la première fois depuis sa création en 1983 la CES avait abandonné la posture de strict accompagnement de la commission Européenne et donc du libéralisme. Peut être était- ce trop d'audace!

La déclaration de la CES pour le 14 novembre met de l'eau dans le vin et cherche à marier deux contraires : soutenir la grève des pays du sud « Tout en soutenant l'objectif d'assainissement des budgets » sic !

**7. L'exception Française** le 14 novembre n'a pas été

celle de la commune, de 1936, de 1968, de 1995, de 2003 ou 2010 mais celle de l'inaction ! L'emprissement des confédérations traditionnelles à participer aux consultations à l'Elysée organisées par le nouveau gouvernement à la recherche « d'un pacte social » ne s'est pas traduit par un gonflement des manifestations populaires.

Rarement l'action unitaire aura produit d'aussi maigres cortèges. Le comble a été atteint à Lille

où le cortège Belge de la CSC et de la FGTB était plus important que tous les syndicats Français réunis !

L'ex secrétaire général de la CFDT, promus inspecteur de l'IGAS par le gouvernement en janvier, n'hésitait pas à déclarer ce jour là, peu après que le gouvernement décidait d'un cadeau de 20 milliards d'euro au patronat sous forme d'exonération de cotisation : « Là on est dans une journée d'action au niveau européen (...) pour qu'on ne fasse pas que de la rigueur ».

La messe est dite : un peu de rigueur mais pas trop, voilà Madame pourquoi les cortèges CFDT étaient pauvres ce jour là, avec un secrétaire qui « évolue professionnellement » comme il l'indique lui-même.

Une interrogation : Le syndicalisme alternatif à la croisée des chemins. En Italie le syndicalisme alternatif a réussi à se diviser. Alors que qu'USI et COBAS appelaient à manifester avec les

centrales traditionnelles, l'USB principale force du syndicalisme alternatif en Italie refusait de signer l'appel européen des syndicats alternatifs à manifester le 14 novembre au nom des trahisons de la CES (l'USB est par ailleurs adhérente de la FSM).

C'est dire que parmi les forces du syndicalisme offensif il y a encore beaucoup de travail. Par ailleurs si les cortèges du syndicalisme traditionnel étaient très clairsemés en France, il faut être capable de reconnaître que les nôtres étaient loin de faire le plein.

Peut-être le syndicalisme alternatif se doit-il de renouer avec les mobilisations citoyennes qui n'attendent pas les ordres venus d'en haut. Il faut construire la mobilisation à partir des préoccupations revendicatives professionnelles et sociales de notre temps, au cœur desquelles la lutte contre la pauvreté et la précarité occupent une place centrale.

La convergence revendicative de tous ceux qui veulent lutter contre les provocations de la «troïka», que soient les mouvements citoyens, sociaux, associatifs, syndicaux ou politiques est une urgence .

**Agir local penser global** disait ATTAC, cela doit interroger notre capacité à synchroniser les luttes, de la péninsule Ibérique, des mobilisations au sud de l'Europe pour construire une véritable coordination de toutes les luttes sociales autour de la perspective d'une grève générale Européenne contre la dette et l'austérité.

Vladimir Nieddu

# Plan hivernal, le gouvernement change, les problèmes demeurent!

**C**omme tous les ans, à l'approche des grands froids les Directions Régionales et Interdépartementales de l'Hébergement et du Logement lancent leurs traditionnelles circulaires pour recenser les places disponibles pour accueillir les personnes à la rue. Les associations d'aide aux SDF estiment que 150 000 personnes seraient à la rue pour un dispositif de 18 000 places mobilisables au plus fort de l'hiver.

## La situation est dramatique !

- Toujours plus de familles expulsées ou à la rue sans solution d'hébergement ou en attente d'un logement DALO (droit au logement opposable).
- Des campements se pérennissent sur tout le territoire.

Pour les personnes sans logement c'est l'hiver toute l'année, c'est toute l'année que la rue tue!

## Une seule réponse à l'urgence, la réquisition !

La main sur le cœur, en octobre Cécile Duflot déclarait à la presse « je vais accélérer la mise en place du plan hivernal. Nous n'agirons pas uniquement en fonction du thermomètre et nous n'allons pas attendre des grands froids pour ouvrir des places supplémentaires ».

Le 3 décembre 2012, la Ministre lance un appel à l'archevêché de Paris afin de mettre ses bâtiments à disposition pour l'accueil des SDF. Le gouvernement réfléchit et envisage sous conditions financières et juridiques la réquisition les bâtiments vides de l'Etat et de la collectivité publique pour 2013. Assez de tergiversation et d'effets d'annonces, c'est tout de suite qu'il faut im-

poser la réquisition bâtiments de l'Etat déjà répertoriés de longues dates par les ministères concernés. C'est tout de suite qu'il faut réquisitionner les logements laissés vacants afin d'alimenter la spéculation immobilière au profit de quelques privilégiés.

## C'est tout l'accompagnement social qui est sacrifié !

La réforme du «logement d'abord» initiée par l'ancien gouvernement et pérennisé par le nouveau vise à supprimer à terme les places en CHRS (Centres d'hébergement et de Reinser-tion Sociale) en les transférant vers les pensions de famille, lieu d'accueil à bas coût ou des dispositifs non pérennes comme Solibail. L'attribution des heures de suivi des personnes et des familles est codifiée selon «un barème» qui donne droit à des heures d'accompagnement vers le logement. La mise en place de la convergence tarifaire pénalise ce suivi social alors qu'au regard de l'augmentation des difficultés des personnes, cela devrait être une priorité.

**Il est temps de réagir !** Le manque d'effectifs, les restructurations, la gestion à flux tendu, l'impression de n'être plus que des opérateurs garants de procédures... conduisent à une perte du sens du travail et génère une grande souffrance des salariés. **La souffrance au travail n'est pas une fatalité !**

Pour Sud, nous exigeons toute l'année de l'Etat une reconnaissance et des moyens pour exercer une mission de réinsertion et d'accompagnement social !

**Solidarité avec les familles expulsées, les divers campements, les collectifs constitués, pour dire NON aux expulsions! Application des lois de réquisition !**

Patricia Garcia

# Contre les violences faites aux femmes: passons à l'action !

**D**u verdict du procès pour viol collectif de Créteil au procès en appel, pour viol encore, de l'entraîneur de tennis féminin Régis de Cameret, l'actualité médiatique rappelle la récurrence des violences exercées contre les femmes et leur difficile reconnaissance par la justice et la société en France.

Les violences envers les femmes traversent tous les espaces de la vie sociale et tous les milieux sociaux. Le 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, donne l'occasion d'insister sur ce fait social longtemps minoré.

C'est grâce à la pression d'associations féministes et d'accompagnement des victimes que lois et institutions ont avancé sur ce sujet. Mais beaucoup reste à faire, et nous sommes toutes et tous concerné-e-s dans notre vie quotidienne comme dans notre activité militante.



## Prévenir, entendre, orienter

Les équipes syndicales ont tout leur rôle à jouer pour faire reculer les pratiques sexistes au travail et contribuer à dénouer les fils qui vont de la construction des statuts et rôles féminins et à l'atteinte à la dignité et à l'intégrité des femmes.

C'est au quotidien et au long cours qu'une véritable prévention peut prendre forme. Elle repose sur une réelle prise en charge des discriminations de genre, ou encore sur le rejet des blagues salaces et autres circulations d'images pornographiques qui non, ne font pas rire la grande majorité des collègues femmes, et bien des collègues hommes qui ne disent rien de peur d'être marginalisés...

Autrement dit, sur un changement de mentalité vers les valeurs égalitaires et de lutte contre toutes les formes de dominations portées par notre organisation syndicale. Il ne s'agit pas pour les équipes syndicales de devenir des experts de l'accompagnement des victimes, mais de pouvoir entendre et orienter vers les bons inter-

locuteurs, d'agir si nécessaire sur le lieu de travail pour protéger la personne concernée, de contribuer par l'expression syndicale à lever le tabou des violences et à sensibiliser les collègues sur leur origines, leurs conséquences et la façon de s'y opposer collectivement.

Parmi les supports pour l'action, le dépliant « Violences faites aux femmes : une riposte syndicale » produit par la Commission Femmes de Solidaires est téléchargeable en ligne sur le site de l'U.S.

**Des stages Solidaires spécifiques**  
Dans le prolongement de la formation « Agir syndicalement contre les stéréotypes et les inégalités femmes-hommes », l'Union Syndicale Solidaires propose dans son catalogue de formation le stage « Agir syndicalement contre les violences sexistes ».

Il couvre tout autant les violences au travail que celles subies dans la sphère privée et leurs répercussions dans la vie professionnelle.

Il propose de réfléchir aux types d'actions collectives à mettre en œuvre dans le cadre syndical. La lutte contre les violences sexistes, donc pour l'égalité réelle entre femmes et hommes, est en enjeu de société dont un syndicalisme de transformation sociale ne peut pas faire l'économie !

commission femmes

## Tout est permis, mais rien n'est possible

**S**ous cet intitulé vient de paraître aux éditions Del ta un dvd d'Ossian Gani et Fabien Tréneau, introduisant à la pensée de Michel Clouscard (1928-2009).

Michel Clouscard, fils d'un mineur du Tarn, fut d'abord un sportif de haut niveau avant de devenir sociologue et philosophe. Il enseigna à Paris puis à l'université de Poitiers de 1975 à 1980.

Proche d'Henri Lefèvre qui dirigea sa thèse « L'être et le code » en 1972, son oeuvre reste trop méconnue. Il fut pourtant un des précurseurs dans l'analyse et la critique des nouvelles formes prises par le capitalisme contemporain et s'attacha particulièrement à en décrire et à en décrypter les effets anthropologiques.

Pour Michel Clouscard, l'après guerre et son contexte de destruction ont permis au capitalisme d'entamer une nouvelle phase de développement sous des formes inédites. Le plan Marshall est un des instruments de cette reconstruction avec pour modèle les Etats-Unis.

C'est la période des fameuses « Trente Glorieuses », autrement dit les trois décennies de croissance (1945-1975) que Clouscard qualifie de « Trente honteuses ». Modernisation industrielle, urbanisation, consommation de masse, émergence

de nouvelles couches sociales liées aux techno-structures et au développement de multiples appareillages para-étatiques. Ces métamorphoses s'opèrent néanmoins dans le cadre des formes antérieures du capitalisme dont elles viennent aiguiser les contradictions et faire craquer les limites.

Mai 68 surgit comme le point d'orgue de ces contradictions et Michel Clouscard fait une lecture des évènements comme le basculement vers de nouveaux marchés, ouverts par les permis-sivités issues de cette « révolution culturelle ».

Il en distingue les signes les plus flagrants : mise en avant du sociétal au détriment du social, accélération et développement d'un « capitalisme de la séduction » avec pour moteur la prédominance et la valorisation du désir

On peut trouver cela parfois réducteur. Le sociétal et le social se trouvent toujours imbriqués, les luttes féministes en étant un bon exemple.

Je dois également dire dans le cadre de ce court article que je ne prétends pas à une connaissance approfondie de l'oeuvre de Michel Clouscard. Je me souviens néanmoins avoir lu, lors de sa parution « le capitalisme de la séduction » et y avoir trouvé des éclairages nouveaux et plutôt à contre courant.

Certes, il y avait eu auparavant Henri Lefebvre et sa « critique de la vie quotidienne ». Aux Etats-Unis, un auteur comme Christopher Lasch, procédait, ouvrage après ouvrage, à une analyse critique du capitalisme moderne et de l'individu qu'il façonnait, mais dans le paysage intellectuel français du moment, disons du début des années 70 au début des années 80, l'heure était davantage à célébrer Deleuze et Guattari contre lesquels Clouscard portera de virulentes critiques (néofascisme et idéologie du désir).

Au cours de la dernière décennie, la voie explorée par le travail de Michel Clouscard s'est trouvée à la fois prolongée et enrichie par un renouvellement de la pensée critique du capitalisme, je pense en particulier à l'ouvrage majeur « Le nouvel esprit du capitalisme » de Luc Boltanski et Eve Chiapello, paru en 1999.

Il n'en reste pas moins que la pensée de Michel Clouscard, en dépit des désaccords qu'on pourra formuler sur certains points, je pense entre autre à la quasi absence de la dimension écologique, mérite d'être découverte. Concernant les références bibliographiques citées, le manque de place m'invite à vous conseiller la consultation de l'« omnisciente machine ».

Claude Carré